



L'implication citoyenne :
des Comités Communaux Feux de Forêt
aux
Réserves Communales de Sécurité Civile



Dans le Sud de la France, les Réserves Communales de Sécurité Civile existent depuis 45 ans...

Elles sont plus connues sous le sigle « CCFF »

Liés à l'histoire de la protection de la forêt méditerranéenne, les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) constituent, à bien des égards, les précurseurs des RCSC. Au contraire de ces dernières, ils n'ont pas de fondement législatif, mais ont été créés à l'initiative des collectivités territoriales et prennent presque toujours la forme de services municipaux sans personnalité juridique. Les premiers CCFF ont été constitués au cours des années 1970 et leur activité a par la suite été encadrée par la « circulaire Deferre » du 16 avril 1984, complétée par la note du 4 mars 1996, du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur¹⁶. A ce jour, la zone Sud compte **411** comités communaux feux de forêt rassemblant **11 500** bénévoles.



Les CCFF

Dans un modèle proche de ce que sont aujourd'hui les RCSC, ils avaient et ont toujours pour missions :

- la surveillance des massifs forestiers,
- la préparation des populations,
- le soutien aux équipes de secours notamment en matière de guidage et de logistique.

Sur le terrain, les CCFF ont néanmoins développé des missions de sauvegarde en dehors du feu de forêt et donc par extension, la prévention des risques majeurs naturels



CCFF/RCSC

L'état des lieux dans les Bouches du Rhône...

83 communes disposent de ce type de structures :

- 65 communes s'appuient toujours sur un CCFF,
- 18 communes ont opté pour la mise en place d'une RCSC en s'appuyant sur leur CCFF existant, se donnant ainsi, la possibilité, autour du «noyau d'origine», d'intégrer de nouveaux profils de bénévoles, résidant sur la commune (Infirmières, Médecins, Psychologues, Artisans, Enseignants, ...) dont les compétences viennent renforcer les effectifs ressources du Plan Communal de Sauvegarde...
- une douzaine de communes envisage la mise en place d'une RCSC dès 2017 (transformation ou création)





CCFF/RCSC

Les forces en présence dans les Bouches du Rhône

- 83 communes (sur 119)
- 2 800 bénévoles (de 20 à 120 membres en fonction de la taille des communes)
- 200 engins de type 4X4 porteur d'eau et pick-up répartis sur l'ensemble du 13

D'autres matériels viennent équiper ces structures :

- ✓ Moyens légers de pompage,
- ✓ Groupes électrogène,
- ✓ Moyens radio,
- ✓ Matériels destinés à l'équipement de CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement)





L'organisation des CCFF/RCSC 13

Le CCFF/la RCSC est placé(e) sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police. Son engagement est limité au territoire communal.

Exceptionnellement et en vertu de la solidarité, le maire peut être amené à autoriser l'action de la RCSC hors des limites communales, sur demande émanant de l'autorité compétente (Maire ou Préfet)

Unique organe fédérateur de ces 83 structures :
L'Association Départementale des CCFF et RCSC
des Bouches-du-Rhône



L'Association Départementale des CCFF et RCSC des Bouches-du-Rhône

Ses adhérents ne sont pas des personnes physiques, mais des communes ayant mis en place un CCFF ou une RCSC.

Statut : Association loi 1901 – composée de :

- Un bureau (Président, Trésorier et Secrétaire),
- Un conseil d'administration représentant à parts égales, 2 collèges : celui des maires et celui des bénévoles des communes adhérentes.



L'Association Départementale des CCFF et RCSC des Bouches-du-Rhône

L'objet de l'association est de participer aux missions de sécurité civile et plus particulièrement à la sauvegarde, dans le respect de la spécificité de chacune des structures adhérentes.

L'ADCCFF 13 dispose d'un agrément de sécurité civile de type C, délivré par la préfecture des Bouches du Rhône lui autorisant la coordination des bénévoles lors d'événements majeurs survenant sur le département.





L'Association Départementale des CCFF et RCSC des Bouches-du-Rhône

Son rôle : regrouper et former les CCFF/RCSC des Bouches-du-Rhône,
Ses objectifs :

- favoriser leurs actions, faciliter leurs missions,
- affirmer leur représentativité,
- développer leur intégration dans tous les dispositifs préventifs.

À ce jour, son action se décline sous forme de 4 volets majeurs.

- Formation des bénévoles,
- Représentation auprès des partenaires (Préfecture, SDIS 13, DDTM, ONF, Entente, ECASC,...),
- Coordination des moyens, conseils techniques et veille réglementaire.
- Promotion des CCFF et des RCSC



L'Association Départementale des CCFF et RCSC des Bouches-du-Rhône

L'ADCCFF13 avec l'aide de Chargés de Missions (tous bénévoles) et l'appui de ses partenaires (ONF, SDIS 13) propose un large panel de formations :

- Premier Secours Civique,
- Utilisation des moyens radio et hydrauliques,
- Utilisation de la cartographie,
- Conduite tous chemins,
- Connaissance et prévention des risques majeurs, PCS et gestion de crise – dispositif ORSEC,
- Sécurité Opérationnelle...

représentant pour l'année 2015, 31 stages suivi par 400 stagiaires, membres des CCFF/RCSC du département.





L'Association Départementale des CCFF et RCSC des Bouches-du-Rhône

Si l'ADCCFF13 déploie ses efforts pour aider les bénévoles et les accompagner dans leurs missions, les seuls vrais acteurs sur le terrain, ceux qui font le « Job » restent les 2 800 citoyens bénévoles du département.





Risque Feux de forêt

Avant la crise	Document de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la rédaction de documents sur les règles de prudence (triolet, fascicule..) • Aide à la rédaction de documents sur les règles de sauvegarde des biens
	Information	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels des règles de prudence • Rappels sur les règles de sauvegarde des biens
	Anticipation de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des installations ou habitations vulnérables aux risques • Surveillance du massif : participation au dispositif vigie, ronde dans le massif • Suivi du débroussaillage obligatoire, compte rendu éventuel à l'autorité municipale • Participation aux opérations d'aménagement et d'entretien du massif • Repérage des chemins d'accès et d'évacuation.
Pendant la crise	Soutien des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels des règles de sécurité (Alertez les secours, fermez et arrosez portes et fenêtres, occulpez les aérations, rentrez les tuyaux d'arrosage) .. • Prise en charge des personnes évacuées (touristes...)
	Soutien aux secours	<ul style="list-style-type: none"> • Guidage des secours • Appui logistique



Les CCFF/RCSC sur le terrain... Les chiffres d'un engagement citoyen

Les Vigies communales

Des guetteurs surveillent le territoire à partir de vigies. Tous les jours, en période à risques (juin à septembre), mais également durant toute l'année, lorsque le niveau de risque l'exige, les CCFF/RCSC détectent, localisent et alertent les services de secours dès l'apparition d'une fumée suspecte.



Pour l'été 2015, **4 500 heures** de guet ont été comptabilisées.



Les CCFF/RCSC sur le terrain... Les chiffres d'un engagement citoyen

Les patrouilles motorisées

Les patrouilles sont avant tout un moyen de surveillance et de prévention. Toute l'année en période à risques et tous les jours en période sensible de juin à septembre, les VSI CCFF/RCSC veillent au respect de la réglementation, informe le public en sillonnant nos collines et interviennent sur de petits départs de feux...



Pour l'été 2015, **5000 patrouilles** représentant **50 000 heures** de présence dans les zones sensibles ont été comptabilisées.



Les CCFF/RCSC sur le terrain... Les chiffres d'un engagement citoyen

L'intervention sur feux naissants



Il s'agit de feux au stade initial qui n'ont pas encore touché la strate haute de la végétation et pour lesquels la puissance hydraulique d'un véhicule 4X4 porteur d'eau (600 litres) est suffisante. Selon leurs moyens, les CCFF n'interviennent que pour ce type de feux avant l'arrivée des pompiers.

Pour l'été 2015, **80 interventions** ont été comptabilisées.



Les risques majeurs : Assistance et soutien des populations





Risque climatique (inondation, canicule, neige et verglas, etc. **

Avant la crise	Document de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la rédaction de documents sur les règles de prudence (triptyque, fascicule..)
	Information	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels des règles de prudence • Rappels sur les règles de sauvegarde des biens
	Anticipation de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des personnes vulnérables • Recensement des installations ou habitations vulnérables aux risques • Participation à la réalisation ou l'actualisation du fichier des foyers téléphoniques • Surveillance des sites à risques (digues) • Surveillance de la montée des eaux
Pendant la crise	Soutien des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au dégagements des voies d'accès prioritaires (salage, etc.) • Nettoyage de chaussée • Soutien des personnes vulnérables : personnes âgées, à mobilité réduite • Accueil des naufragés de la route (traducteurs pour les voyageurs étrangers)



Les CCFF/RCSC sur le terrain... Les chiffres d'un engagement citoyen



Pour l'année 2015, **630 opérations de sensibilisation**



Les CCFF/RCSC sur le terrain en 2015

Le chiffre d'un engagement citoyen

65 500 heures

dont près de 10 000 heures de veille radio





2016

devrait représenter une année record en matière de statistiques
Compte tenu du nombre de feux et d'une météo très pénalisante

2 exemples :

Feu du 10 août 2016 – ROGNAC-VITROLLES-LES PENNES MIRABEAU (2663 hectares)

- 3 communes concernées – 2 CCFF et 1 RCSC,
- 9 communes en renfort (9 CCFF et RCSC)
- 322 équipiers utilisés,
- 1 900 heures passées sur le terrain (temps/homme)

Vigies des NOVES et d'ORGON (RCSC)

- armée par 2 guetteurs pendant 42 jours (NOIR) soit **1 344 heures**

A suivre...





Merci de votre attention